

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 septembre 2020 à 18h00****Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 ^{ème} délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT Départ après la 16 ^{ème} délibération
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 ^{ème} délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 ^{ème} délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 ^{ème} délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN
56 VIONS
57 VOGLANS
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Martine BERNON
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2020
Exécutoire le : 25 SEP. 2020
Affichée le : 25 SEP. 2020
Visée le : 25 SEP. 2020

FINANCES Budget PRINCIPAL - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président rappelle que le solde de trésorerie est la conséquence de toutes les opérations d'encaissements et de décaissements de la collectivité. Il est un principe que les collectivités ne peuvent avoir une trésorerie négative. En d'autres termes, les décaissements ne peuvent dépasser le montant du solde.

Or, les rythmes de chacun des mouvements (encaissements et décaissements) peuvent conduire à constater des décalages et pourraient bloquer certains paiements malgré les crédits régulièrement autorisés. Par principe, les collectivités exécutent les dépenses avant de constater les recettes (ex : dépenses de travaux pour justifier les demandes de subventions).

Afin d'assurer le paiement des fournisseurs et des salaires, il est proposé d'ouvrir une ligne de crédit (ou ligne de trésorerie). Cette ligne de crédit permet par des tirages et des remboursements successifs, sans mouvements budgétaires, d'assurer les dépenses quand les encaissements destinés à les financer n'ont pas été constatés.

Il est proposé de définir à 4 000 000 euros le montant de l'autorisation, ce montant étant un montant maximum, non forcément utilisé dans sa totalité. Ce montant correspond à un mois de fonctionnement de Grand Lac (sur la base opérations réelles de fonctionnement votée en 2020).

Une consultation a été proposée entre le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d'Epargne.

Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an à compter de la date de mise en œuvre,
- Montant : 4 000 000 euros,
- Taux : ester + 0,50% (seuil plancher de l'ester égal à 0) ou taux fixe 0,55%/an sur les montants tirés,
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office,
- Frais de dossier : néant,
- Commission d'engagement : 0,05% prélevée une fois, soit 2 000 euros,
- Commission de mouvement : néant,
- Commission de non-utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours moyen quotidien,
- Tirages : crédit d'office jour J, si demande avant 11h00,
- Remboursements : débit d'office J+1, si demande avant 16h30,

L'opération n'a pas de caractère budgétaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de crédit et tous les actes nécessaires à son exécution ;

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 65
- Votants : 65
- Pour : 65
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,
Renald BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget PRINCIPAL - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Date de transmission de l'acte : 25/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/09/2020

Numéro de l'acte : d3397 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200915-d3397-DE

Date de décision : 15/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres